
 <p>SNU CLIAS</p>	<p>SNU CLIAS – FSU ✉ snuclias@tiscali.fr</p> <p>SNUipp ✉ snuipp@snuipp.fr</p>	 <p>SNUipp</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Service minimum à l'Éducation nationale : non à la remise en cause du droit de grève

Communiqué du SNUipp-FSU et du SNU CLIAS-FSU

En annonçant sa volonté d'instaurer un « service minimum » d'accueil dans les écoles, le ministre Xavier Darcos tente à la fois de limiter le droit de grève de chaque fonctionnaire, tout en voulant dresser les agents les uns contre les autres.

Les agents territoriaux, et notamment celles et ceux qui travaillent dans les services d'accueil, d'entretien, d'animation péri-scolaire et de restauration, au sein des établissements primaires gérés par les collectivités locales, n'ont aucune vocation à être utilisés pour tenter de briser la grève de leurs collègues de l'Éducation Nationale.

Surtout à la veille de la journée nationale d'action du 24 janvier 2008 qui les verra rassemblés dans la grève pour leurs salaires, l'emploi et la défense du service public.

En aucun cas les municipalités, et à plus forte raison les agents territoriaux exerçant leurs fonctions dans les établissements scolaires, ne sauraient assurer un « service » (même « minimum ») en remplacement de leurs collègues en grève.

Le SNUIPP et le SNU CLIAS dénoncent cette volonté ministérielle de limiter le droit de grève et appellent les agents des écoles et des collectivités locales à participer massivement à la journée de grève et de manifestations du 24 janvier 2008.



Communiqué de la FSU – 17 janvier 2008

Le ministre de l'Éducation Nationale vient à nouveau d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum d'accueil dans les écoles, qui serait organisé par les municipalités qui le décident.

La FSU rappelle que le recours à la grève s'effectue d'abord pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

La FSU s'oppose à toute remise en cause du droit de grève des salariés et dénonce un dispositif qui vise à dresser les agents les uns contre les autres notamment les agents des collectivités territoriales et les enseignants des écoles et à limiter les conditions d'exercice du droit de grève. De plus l'annonce du financement des dispositifs de garderie municipale par les retenues de salaire des enseignants grévistes constitue une véritable « hérésie » budgétaire.

Plutôt que de tenter de mettre en place un service de garde minimum les jours de grève, le gouvernement ferait mieux de répondre aux revendications des personnels et créerait ainsi les conditions d'un véritable dialogue social dans l'intérêt des personnels et des usagers.

La FSU dénonce cette volonté ministérielle d'entraver l'exercice du droit de grève et s'opposera à toute tentative à l'avance allant dans ce sens et notamment l'obligation de se déclarer gréviste. Elle appelle les personnels des 3 fonctions publiques à participer massivement à la journée de grève et de manifestations du 24 janvier 2008.